



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis salle du conseil en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de RONDET Chantal, DARRIBERE Patrick, BREVET Véronique, BOUILLE-VAGNEUR Marjory, BELLOCQ Aurélien, TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, HIRIGOYEN Philippe, CRESSOUX Stéphanie, MAIS Jean-Michel, MAGIEU Philippe DELPUECH Jean-Luc.

Absente excusée : LAPENU Marie-Josée, ETCHEVERRY Anne, SALLABERRY Muriel, CHAVES Jonathan.



Monsieur le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres, désigne Monsieur MAGIEU Philippe en qualité de secrétaire de séance. Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis Monsieur le Maire évoque les décisions prises par lui, en vertu des délégations que lui a confiées le conseil :

- Trois délégations de préemption pour le terrain Dospital de la rue des Merles, la maison natale de feu Francis Dospital et les deux petites maisons du rond-point du surfeur, comme déjà évoqué au conseil.
- Des actes modificatifs des régies de recettes photocopies, spectacles et marché.
- Un avenant au marché à bon de commande voirie pour de nouveaux tarifs.
- Un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre médiathèque.
Cabinet PLUS + 26 171,25 pour un nouveau montant de marché de 112 405,50 € TTC.
- 3 avenants au marché d'extension de la Mairie.
Lot 1 VRD Laussu + 11 207,65 € HT, le nouveau montant étant de 17 973,35 €.
Lot 5 Maitricube, menuiseries extérieures + 1 080 € HT (37 660 € HT).
Lot 7 SP Menuiserie – 475 € HT (66 839,21 € HT).
- 2 avenants au marché de construction des vestiaires du stade.
Lot 5 Menuiserie du Gave – 10 792,70 € HT (42 472 € HT).
Lot 6 SOGEME – 833,33 € HT (30 935,67 € HT).
- L'attribution du marché de rénovation des menuiseries extérieures de l'école Aliénor d'Aquitaine à la Sarl BEL'PORTE pour un montant de 119 542,30 € HT.
- L'attribution du marché de réfection de la Poste pour accueillir les conjoints victimes de violence.

LOTS	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 MACONNERIE- GROS ŒUVRE	SARL GUILLAUME 457 Rue Denis Papin 40 990 St-Paul-Les-Dax	16 459.50	19 751.41
LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	SP MENUISERIE 90 Camin Dous Sauc Ha Haitce 64 250 Bidache	26 927.74	29 929.21
LOT 3 PLATRERIE - ISOLATION	NOTTELET 7 Rue de l'Écloserie 40 465 Pontonx sur l'Adour	27 417.22	32 900.67
LOT 4 CARRELAGE- FAIENCES	Joël LESCA et Fils 699 Route de Condrette 40 400 TARTAS	2 950.25	3 540.30
LOT 5 SOLS SOUPLES	SAS MARQUE 12 Chemin du Lavoir 32 720 VERGOIGNAN	7 997.95	9 597.54
LOT 6 ELECTRICITE – CHAUFFAGE-VMC	INFRUCTUEUX	REGIE MUNICIPALE	
LOT 7 PEINTURES	SAS TRIEUX FRERES ET FILS	33 531.00	40 237.20
LOT 8 Panneaux PHOTOVOLTAIQUES	WE SUN 5 Rue de l'Aygue 40 510 SEIGNOSSE	6 889.06	7 577.97
	TOTAL	122 172.72	143 534.30

- L'attribution du marché de travaux de peintures du complexe sportif et de la salle des fêtes à l'entreprise LORENZI pour un montant de 44 945,95 € HT.



2024-09-18-01/60 – GARANTIE DU PRET RELAIS POUR LA RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur le Maire informe que le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un prêt relais pour participer au financement de la Résidence Autonomie, dont les travaux ont commencé, le temps de percevoir les subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie de cet emprunt.

2024-09-18-02/61 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Pour l'exercice 2024, le conseil municipal accorde une subvention de 18 000 euros au Comité des Fêtes. Madame Chessoux, Adjointe aux Finances, rappelle que le Comité – par une convention officielle approuvée par le conseil - accomplit des missions d'animations pour le compte de la Commune et qu'il est normal de les aider au financement des actions.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-03/62 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP COMMUNE

A l'unanimité les conseillers approuvent la DM n°2, après que Madame Chessoux a commenté les virements de crédits nécessaires, soit par des jeux d'écriture comptable demandées par la perception, soit par régularisation budgétaires de décisions prises par le conseil (aide de 100 000 euros pour la construction de la Résidence Autonomie).

2024-09-18-04/63 – ACQUISITION GRACIEUSE RUE DES PINSONS

Bernard Fracchetti, conseiller municipal délégué à la voirie expose qu'un riverain de la rue des Pinsons et de l'avenue de l'Océan a accepté de céder gracieusement 6,10 m² de sa propriété pour faciliter la circulation. En contrepartie, la commune s'engage à refaire clôture et portail et à prendre en charge l'intégralité des frais d'actes.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-05/64 – INTEGRATION DE LA RUE DE BORDERES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le classement de la route de Bordères qui dessert, entre autres, le lotissement de l'Oasis, dans le domaine public et sollicitent son classement dans le domaine communautaire.

2024-09-18-06/65 – ACQUISITION DE BIENS REPUTES SANS MAITRE

Bernard Fracchetti, conseiller municipal délégué, expose qu'il existe une procédure permettant à la Commune de devenir propriétaire de biens réputés sans maître. Il s'agit le plus souvent de propriétés forestières, sans héritiers, laissées à l'abandon.

Cette procédure, aux règles de publicité précises, pour permettre aux éventuels héritiers de se prononcer a été confiée à la SAFER.

Les parcelles concernées sont les parcelles

AN 0131 (1002 m²) C 0330 (676 m²)

C 0361 (7 980 m²) et C 0884 (11 185 m²)

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-07/66 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AVENUE JEAN LARTIGAU

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AH 107 (11 160 m²), avenue Jean Lartigau, par exercice du droit de préférence à une adjudication amiable au prix proposé de 6 500 euros.

2024-09-18-08/67 – CONVENTION MACS POUR YEGO PLAGES

Le conseil approuve à l'unanimité la convention qui règle la participation de la Commune à la prolongation de la ligne estivale vers le Marais d'Orx.

Monsieur le Maire souhaite aussi qu'à l'avenir le bus Yego desserve aussi l'IHM et la future résidence autonomie.

2024-09-18-09/68 – CONVENTION MACS / CANTINE POUR LES TABLETTES

Le conseil approuve à l'unanimité la convention qui organise le prêt de matériel informatique au sein des deux restaurants scolaires municipaux.

2024-09-18-10/69 – CONVENTION MACS / RUE DES CORCIERS

Le conseil approuve à l'unanimité la convention qui répartit les flux financiers pour les travaux d'aménagement rue des Corciers. Madame Benoit-Delbast annonce que MACS prendra en charge 75 308,26 euros sur un total de 303 480 euros.

Monsieur Fracchetti informe que les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté.

2024-09-18-11/70 – CONVENTION MACS POUR L'EPFL

Le conseil approuve à l'unanimité la convention de répartition des frais liés au fonctionnement de l'EPFL, la participation de Labenne s'élevant à 17 713,40 euros.

2024-09-18-12/71 – SYNDICAT MIXTE DU CHENIL. APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT

Madame Christelle Dubos, Adjointe à la sécurité et membre du syndicat mixte du chenil de Birepoulet expose que le syndicat a souhaité proposer aux communes une convention liée au fonctionnement du chenil en attribuant certaines missions aux agents communaux jusqu'alors dévolues au syndicat. Madame Dubos regrette que le chenil et ses services ne soient toujours pas en mesure d'assurer une astreinte. Elle rappelle que la commune de Tarnos a quitté le syndicat mixte pour prendre une société privée.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-13/72 – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE CRECHE

Pour se mettre en conformité avec de nouvelles dispositions législatives, Monsieur Colomès, Adjoint aux affaires scolaires et à la Petite Enfance, expose le projet lié à la mise en place d'un conseil de crèche au sein duquel les représentants des parents siègeront. Ceci facilitera la transmission des informations entre les professionnels et les parents.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-14/73 – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASTREINTES EN CAS D'INFRACTION EN MATIERE D'URBANISME

Ayant été constaté que, en cas d'infraction aux règles d'urbanisme, le rappel à la loi ne suffisait pas et que seul un recours devant les tribunaux pouvait permettre la régularisation. Pour éviter cette procédure contentieuse – lourde et longue – Madame Benoit-Delbast, adjointe à l'urbanisme, propose la mise en place d'astreintes pécuniaires par jour de retard.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-15/74 – MANDAT SPECIAL POUR LE CONGRES DES MAIRES

Les membres du conseil autorisent la prise en charge des frais présentés par l'Association des Maires de France pour les participants au Congrès des Maires 2024.

Adopté à l'unanimité.

2024-09-18-16/75 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU B.P. CAMPING

Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative qui prévoit l'inscription de 8 452 € au B.P. suite à un sinistre causé par un véhicule, avec en recettes le remboursement de l'assurance et en dépenses les travaux de réparation.

2024-09-18-17/76 – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE BASSIN

Dans le cadre de la politique d'infiltration des eaux de pluies, l'agence de Bassin intervient à hauteur de 50% des travaux de désimperméabilisation.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 20h.

A Labenne, le 19 Septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Philippe MAGIEU



Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

